

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Comme les années précédentes, de nombreux enfants et adolescents partiront en séjours de vacances.

Le principal partenaire de la commune dans cette action est l'ODELVAR qui organise des séjours variés en durée, lieux, tranches d'âge et coût.

La commune, habituellement, aide à ces départs, quel qu'en soit l'organisateur, par le versement de participations financières qui, l'an passé, s'élevaient à 8,80 € par jour et par séjour.

A titre d'information, 23 cogolinois âgés de 7 à 17 ans ont bénéficié, durant la saison 2015, d'une participation communale aux frais de séjours en centres de vacances, pour un montant total de 2 006,40 € (228 jours).

CM 30/03/2016

N°2016/093

COLONIES DE VACANCES ETE 2016 : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant de la participation financière pour les séjours en centres de vacances à 8,80 € par jour et par séjour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. E. Lansade', written over a horizontal line.

Marc Etienne LANSADE